

ANNEXE 51-102A3
Déclaration de changement important

Rubrique 1. Dénomination et adresse de la Société

New Gold Inc. (« **New Gold** » ou « **Société** »)
Suite 3320, 181 Bay Street
Toronto (Ontario) M5J 2T3

Rubrique 2. Date du changement important

Le 8 août 2019

Rubrique 3. Communiqué

Un communiqué a été diffusé par la Société le 8 août 2019 par l'intermédiaire de Globe Newswire et a par la suite été déposé sur SEDAR.

Rubrique 4. Résumé du changement important

Le 8 août 2019, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par voie de prise ferme, 93 750 000 actions ordinaires (« **actions ordinaires** »), au prix de 1,60 \$ CA par action ordinaire pour un produit brut de 150 M\$ CA (« **placement** »).

Rubrique 5. Description circonstanciée du changement important

Le 8 août 2019, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec un syndicat de preneurs fermes aux termes de laquelle les preneurs fermes ont convenu d'acheter, par voie de prise ferme, 93 750 000 actions ordinaires au prix de 1,60 \$ CA par action ordinaire pour un produit brut revenant à New Gold d'environ 150 M\$ CA. De plus, la Société a attribué aux preneurs fermes une option qui peut être exercée au prix d'offre durant une période de 30 jours après la clôture du placement et qui leur permet d'acquérir un nombre d'actions additionnelles correspondant à au plus 15 % du placement afin de couvrir les surallocations, s'il y a lieu (« **option de surallocation** »). On prévoit que la clôture du placement aura lieu le 30 août 2019 ou vers cette date et le placement est conditionnel à l'obtention, par New Gold, de toutes les approbations nécessaires des autorités de réglementation, y compris l'approbation de la Bourse de Toronto et des autorités de réglementation des valeurs mobilières.

Le produit net tiré du placement sera affecté par la Société à l'amélioration de la souplesse financière, à la consolidation de son bilan, y compris au remboursement de dettes, et aux besoins généraux de l'entreprise.

Les actions ordinaires seront placées au moyen d'un prospectus simplifié dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada et elles peuvent aussi l'être par voie d'un placement privé aux États-Unis.

Renaud Adams, président et chef de la direction de la Société, entend participer au placement selon les mêmes modalités que celles qui s'appliquent aux autres investisseurs. Il prévoit acheter au total jusqu'à 100 000 actions ordinaires, ce qui représente 0,11 % du nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du placement compte non tenu de l'exercice de l'option de surallocation, ou 0,09 %, compte tenu de l'exercice de l'option de surallocation. La participation de M. Adams au placement constituera une « opération avec une personne apparentée » au sens attribué à cette expression dans le *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (« Règlement 61-101 »). Cependant, sa participation n'est pas assujettie à l'approbation des porteurs minoritaires et aux exigences d'évaluation officielle prévues dans le Règlement 61-101 puisque ni la juste valeur marchande des actions ordinaires ni la juste valeur marchande de la contrepartie offerte pour les actions ordinaires, dans la mesure où des parties intéressées sont visées, ne dépasse 25 % de la capitalisation boursière de New Gold. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important 21 jours avant la date de clôture prévue du placement parce que les détails relatifs à la participation de M. Adams dans le placement n'étaient pas connus à ce moment-là. Le placement a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration de la Société.

Après la réalisation du placement, M. Adams sera propriétaire de 600 000 actions ordinaires, de 360 197 options d'achat d'actions ordinaires et de 485 559 unités d'actions attribuées en fonction du rendement, et exercera un contrôle sur celles-ci, ce qui représente environ 0,09 % des actions ordinaires émises et en circulation, avant dilution, et 0,21 % des actions ordinaires émises et en circulation, après dilution partielle, dans l'hypothèse où l'option de surallocation ne serait pas exercée.

Rubrique 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

La déclaration n'est pas déposée de façon confidentielle.

Rubrique 7. Information omise

Aucune information n'a été omise.

Rubrique 8. Membre de la haute direction

Lisa Damiani, chef du contentieux, vice-présidente directrice, Relations gouvernementales et secrétaire
416 324-6000

Rubrique 9. Date de la déclaration

Le 16 août 2019

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certains renseignements contenus dans la présente déclaration de changement important, y compris tout renseignement lié à la performance financière ou opérationnelle future de New Gold, sont des « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés figurant dans la présente déclaration de changement important, autres que les énoncés d'un fait antérieur, qui font référence à des événements, à des résultats ou à des développements que New Gold prévoit, sont des « énoncés prospectifs ». Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne constituent pas des faits antérieurs et qu'on peut généralement, mais non nécessairement, reconnaître par l'emploi de termes de nature prospective tels que « prévoit », « s'attend », « est prévu », « budgète », « planifie », « planifié », « ciblé », « estime », « a l'intention de », « anticipe », « projette », « potentiel », « éventuel » et « est d'avis » ou des variations de ces termes ou par l'emploi de verbes conjugués au futur ou au conditionnel qui laissent entendre que certaines mesures pourraient être prises ou seront prises, que certaines situations pourraient se produire ou se produiront ou que certains résultats pourraient être atteints ou seront atteints, ou de leur forme négative. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente déclaration de changement important incluent, notamment, des déclarations concernant le dépôt d'un prospectus à l'égard du placement, la clôture du placement, l'obtention de toutes les approbations des autorités de réglementation et l'emploi du produit tiré de ce placement.

Tous les énoncés prospectifs contenus dans la présente déclaration de changement important sont fondés sur l'avis et les estimations de la direction à la date à laquelle ils sont présentés et sont soumis à des facteurs de risque et à des impondérables importants, qui sont en grande partie imprévisibles ou indépendants de la volonté de New Gold. Certaines hypothèses importantes concernant ces énoncés prospectifs sont abordées dans la présente déclaration de changement important, le rapport de gestion annuel (« **rapport de gestion** »), la notice annuelle et les rapports techniques les plus récents de New Gold déposés au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov. En sus et sous réserve de ces hypothèses abordées en de plus amples détails ailleurs, les énoncés prospectifs contenus dans la présente déclaration de changement important reposent également sur les hypothèses suivantes : 1) aucune perturbation importante ne touchera les activités de New Gold; 2) l'évolution du cadre politique et législatif dans les territoires où New Gold exerce ses activités, ou pourrait les exercer dans l'avenir, est conforme aux attentes actuelles de New Gold; 3) les estimations actuelles des réserves minérales et des ressources minérales de New Gold sont exactes; 4) le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et, dans une moindre mesure, le peso mexicain, demeurera approximativement le même qu'à l'heure actuelle; 5) les prix du diesel, du gaz naturel, du mazout, de l'électricité et des autres fournitures clés se rapprocheront des niveaux actuels; 6) les frais liés à l'équipement, à la main-d'œuvre et aux matériaux augmenteront conformément aux attentes actuelles de New Gold; 7) les arrangements conclus avec les Premières Nations et d'autres groupes autochtones en ce qui concerne Rainy River, New Afton et Blackwater seront conformes aux attentes actuelles de New Gold; et 8) l'ensemble des permis, des licences et des autorisations requis seront obtenus auprès des gouvernements compétents et des autres parties prenantes visées dans les délais prévus et les commentaires négatifs importants seront inexistant pendant les processus réglementaires applicables.

De par leur nature, les énoncés prospectifs dépendent d'estimations et d'hypothèses qui comportent des risques connus et inconnus, des impondérables et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, le niveau d'activités, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces facteurs sont notamment les suivants : d'importants besoins en capitaux et la disponibilité et la gestion des ressources en capital; des besoins de financement supplémentaires; la volatilité des cours sur les marchés au comptant et à terme pour les métaux et d'autres marchandises; des fluctuations sur les marchés des changes à l'échelle internationale et dans les taux de change des monnaies du Canada, des États-Unis et, dans une moindre mesure, du Mexique; les écarts entre la production réelle et la production estimée, entre les réserves et les ressources réelles et les réserves et les ressources estimées et entre les récupérations métallurgiques réelles et les récupérations métallurgiques estimées; les risques liés à une production précoce à la mine Rainy River, y compris une panne d'équipement, de machinerie, du circuit de traitement ou d'autres processus nécessaires à l'exécution prévue ou ciblée; les variations des charges de traitement et d'affinage; l'évolution de la législation nationale et locale applicable au Canada, aux États-Unis et, dans une moindre mesure, au Mexique et dans les autres pays où New Gold exerce actuellement ou peut exercer à l'avenir des activités; l'imposition; les contrôles, les règlements et l'évolution de la situation politique ou économique dans les pays où New Gold exerce ou peut exercer des activités; la nature spéculative de l'exploration minière et de l'aménagement de mines, notamment les risques liés à l'obtention des permis et des autorisations nécessaires, au maintien de leur validité et de leur applicabilité et au respect des exigences en matière de permis de chaque territoire où New Gold exerce des activités; le manque de certitude à l'égard des systèmes juridiques étrangers, lesquels

peuvent ne pas être à l'abri des pressions politiques, de la corruption et d'autres facteurs qui ne sont pas conformes à la loi; les impondérables inhérents aux contestations judiciaires auxquelles New Gold est ou pourrait devenir partie; la diminution de la quantité ou de la teneur en minerai des réserves et des ressources; la concurrence; la perte d'employés clés; l'augmentation des coûts liés à la main-d'œuvre, aux fournitures, aux combustibles et à l'équipement; les résultats réels des activités d'exploration ou de remise en état actuelles; les impondérables inhérents aux études économiques minières; l'évolution des paramètres des projets, qui continueront d'être peaufinés; les accidents; les conflits de travail; un vice de titre dans des claims ou des terrains miniers ou la contestation de droits dans des terrains miniers; les retards et les coûts imprévus inhérents à la consultation des groupes autochtones et au respect de leurs droits; les risques, les impondérables et les retards imprévus associés à l'obtention et au maintien en vigueur des licences, des permis et des autorisations nécessaires, et au respect des exigences en matière de délivrance de permis. En outre, l'exploration minière, l'aménagement de mines et l'exploitation minière comportent des risques et des dangers, notamment quant à l'environnement, aux accidents industriels, aux formations inhabituelles ou imprévues, aux pressions, aux effondrements, aux inondations et aux pertes de lingots d'or ainsi que des risques associés à une mine dont les antécédents de production commerciale sont relativement limités, comme c'est le cas pour Rainy River (et le risque que l'assurance ne soit pas adéquate ou qu'il soit impossible d'obtenir une assurance pour couvrir ces risques) et aux « facteurs de risque » présentés dans la notice annuelle, le rapport de gestion et les autres documents d'information de New Gold déposés et disponibles au www.sedar.com et sur EDGAR au www.sec.gov. Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties quant au rendement futur et il est possible que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs figurant dans la présente déclaration de changement important sont visés par ces mises en garde. New Gold nie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit par suite de nouveaux renseignements ou de faits nouveaux ou pour toute autre raison, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.